

Shefford, Québec.
Le 2 juin 2015

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil de la Municipalité du Canton de Shefford tenue au siège social de la Municipalité, 245, chemin Picard, Shefford, province de Québec, le mardi 2 juin 2015.

PRÉSENCES : - son honneur le maire M. André Pontbriand.

Les conseillers Denise Papineau, Johanne Boisvert, Jérôme Ostiguy, Pierre Martin, Éric Chagnon et Michael Vautour.

MOMENT DE SILENCE

2015-06-82

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire ayant constaté le quorum,
IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU d'ouvrir la présente séance.

2015-06-83

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
ET RÉSOLU unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit, en laissant ouvert le point 13 intitulé « Autres sujets » :

Présences

Moment de silence

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2015
4. Questions portant sur l'ordre du jour
5. Sujets intéressant l'occupation du territoire
 - 5.1 Suivis de dossier concernant l'occupation du territoire
 - 5.2 Sujets particuliers :
6. Sujets intéressant la réglementation et les permis
 - 6.1 Suivis de dossier concernant la réglementation et les permis

- 6.2 Sujets particuliers :
 - 6.2.1 Projets conformes au PIIA
 - 6.2.2 Adoption du second projet de règlement n° 2014-508 amendant le Règlement de zonage n° 2005-419 de la Municipalité du Canton de Shefford
- 7. Sujets intéressant la sécurité publique
 - 7.1 Suivis de dossier concernant la sécurité publique
 - 7.1.1 Protection policière
 - 7.1.2 Sécurité publique (incendies et premiers répondants)
 - 7.2 Sujets particuliers :
- 8. Sujets intéressant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 8.1 Suivis de dossier concernant l'environnement et l'hygiène du milieu
 - 8.2 Sujets particuliers :
- 9. Sujets intéressant le transport et la voirie municipale
 - 9.1 Suivis de dossier concernant le transport et la voirie municipale
 - 9.2 Sujets particuliers :
- 10. Sujets intéressant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire
 - 10.1 Suivis de dossier concernant les loisirs, les parcs, la famille et le communautaire
 - 10.2 Sujets particuliers :
- 11. Sujets intéressant les communications
 - 11.1 Suivis de dossier concernant les communications
 - 11.2 Sujets particuliers :
- 12. Sujets intéressant les finances et l'administration
 - 12.1 Suivis de dossier concernant les finances et l'administration
 - 12.2 Sujets particuliers :
 - 12.2.1 Approbation et ratification des comptes
 - 12.2.2 Dépôt des indicateurs de gestion 2014

- 12.2.3 Avis de motion – Règlement n° 2015-522 amendant le règlement numéro 2009-454 concernant la sécurité, la paix et l'ordre
- 12.2.4 Réponse à la résolution n° 2015-080 de la Municipalité du Village de Warden
- 12.2.5 Promesse d'achat – Lot n° 2 593 848
- 12.2.6 Abrogation de la résolution n° 2015-05-78
- 12.2.7 Embauche – Ouvrier temporaire saisonnier – Service des Travaux publics
- 12.2.8 Embauche – Support temporaire à la direction des Travaux publics
- 12.2.9 Suspension sans traitement d'un employé municipal

13. Autres sujets

13.1 Suivis de dossier concernant autres sujets

13.2 Sujets particuliers :

14. Période de questions

15. Adoption du procès-verbal séance tenante

16. Clôture de la séance

2015-06-84

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MAI 2015

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Martin,
APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2015.

QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

SUJETS INTÉRESSANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'OCCUPATION DU TERRITOIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION ET LES PERMIS
- SUJETS PARTICULIERS :

2015-06-85

PROJETS CONFORMES AU PIIA

CONSIDÉRANT QUE le Canton de Shefford a adopté le *Règlement n° 2007-438 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du règlement :

Projet de construction de bâtiment principal :

1. Martine Deslandes présente une demande (construction neuve), pour le **50, rue Geai-Bleu Est**;
2. Philip Paquet et Stéphanie Bélanger présentent une demande (construction neuve), pour le **43, rue Lussier**;
3. Alain Bellegarde et Cynthia Turgeon présentent une demande (construction neuve), pour le **7, rue des Cerisiers**;

Projet d'agrandissement du bâtiment principal :

4. Michel Adam présente une demande (agrandissement du bâtiment principal : solarium) pour le **92, chemin Doucet**;
5. Jean-Simon Roy et Élisabeth Fiona présentent une demande (agrandissement du bâtiment principal : véranda) pour le **78, rue de la Roseraie**;
6. Simon Tardif et Mylène Gagnon présentent une demande (agrandissement du bâtiment principal : garage) pour le **220, chemin Ostiguy**;

Projet de construction d'un bâtiment accessoire :

7. Raymond Faucher présente une demande (construction d'un bâtiment accessoire : garage détaché en cour avant) pour le **23, Impasse de la Roche**.

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de l'avis du CCU qui recommande l'acceptation des sept (7) projets, lesquels répondent aux exigences minimales du *Règlement relatif aux plans d'implantation et intégration architecturale # 2007-438*. »

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,

APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,

ET RÉSOLU à l'unanimité d'accepter l'ensemble des projets et d'autoriser les inspecteurs municipaux à émettre les permis et certificats nécessaires à leur réalisation.

**ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 2014-518
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2005-419 DE LA
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD**

SUR PROPOSITION de Mme la conseillère Denise Papineau,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
Le 2^e projet de règlement au zonage intitulé « Règlement n° 2014-518
amendant le règlement de zonage n° 2005-419 de la Municipalité du
Canton de Shefford », est adopté.

Copie du second projet de règlement est jointe à la présente résolution
pour en faire partie intégrante.

SUJETS INTÉRESSANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
 1. PROTECTION POLICIÈRE
 2. SÉCURITÉ PUBLIQUE (INCENDIES ET PREMIERS RÉPONDANTS)
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT ET L'HYGIÈNE DU MILIEU
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LE TRANSPORT ET LA VOIRIE MUNICIPALE
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES LOISIRS, LES PARCS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES LOISIRS, LES PARCS, LA FAMILLE ET LE COMMUNAUTAIRE
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES COMMUNICATIONS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES COMMUNICATIONS
- SUJETS PARTICULIERS :

SUJETS INTÉRESSANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION
- SUJETS PARTICULIERS :

2015-06-87

APPROBATION ET RATIFICATION DES COMPTES

SUR UNE PROPOSITION de M. le conseiller Pierre Martin,
APPUYÉE par M. le conseiller Éric Chagnon,
IL EST RÉSOLU unanimement d'accepter et/ou ratifier les comptes suivants :

N° 20117504 @ n° 20117621 au montant de 1 174 538,48 \$.

DÉPÔT DES INDICATEURS DE GESTION 2014

Une copie des indicateurs de gestion 2014 est remise à tous les membres du conseil.

2015-06-88

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT N° 2015-522 AMENDANT LE RÈGLEMENT N° 2009-454 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE

Mme la conseillère Denise Papineau donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement a pour objet de modifier la signification de l'expression « Place privée » afin d'y inclure notamment un immeuble appartenant à une municipalité, aux fins de sa compétence, qui n'est généralement pas accessible au public.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

2015-06-89

RÉPONSE À LA RÉOLUTION N° 2015-080 DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE WARDEN

CONSIDÉRANT l'invitation du conseil de la Municipalité du Village de Warden à ce que la Municipalité du Canton de Shefford évalue la pertinence de la tenue d'une rencontre exploratoire au cours de

laquelle l'hypothèse d'une fusion du Village de Warden avec le Canton de Shefford pourrait être envisagée;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
APPUYÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Shefford statue que la pertinence de la tenue d'une rencontre exploratoire au cours de laquelle l'hypothèse d'une fusion du Village de Warden avec le Canton de Shefford ne pourra s'évaluer qu'à l'issue d'un référendum tenu en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* sur cette question, par le Village de Warden auprès de ses citoyens et ce, avec toute information claire fournie aux citoyens de Warden, notamment au niveau des réalités des diverses taxations qui leurs seraient exclusivement imposées advenant une fusion avec le Canton de Shefford.

2015-06-90

PROMESSE D'ACHAT – LOT N° 2 593 848

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford a reçu d'un particulier une promesse d'achat pour le lot n° 2 593 848 pour la somme de 69 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le lot n° 2 593 848 est la propriété de la Municipalité du Canton de Shefford;

CONSIDÉRANT QUE le Relais des cheminots, qui a été construit aux frais de la Corporation d'aménagement récréotouristique de La Haute-Yamaska inc. (CARTHY), est érigé sur le lot n° 2 593 848;

CONSIDÉRANT la résolution n° 2015-01-12 dans laquelle la Municipalité s'engage à vendre le lot n° 2 593 848 à CARTHY selon sa valeur marchande afin de régulariser la situation du Relais des cheminots;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
APPUYÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,

ET RÉSOLU de rejeter la promesse d'achat du particulier pour le lot n° 2 593 848.

2015-06-91

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION N° 2015-05-78

CONSIDÉRANT QUE M. Réal Ledoux n'est plus disponible pour occuper le poste d'ouvrier temporaire saisonnier pour le Service des Travaux publics;

PAR CONSÉQUENT :

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,

D'abroger la résolution d'embauche de M. Réal Ledoux portant le n° 2015-05-78.

2015-06-92

EMBAUCHE – OUVRIER TEMPORAIRE SAISONNIER – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU d'accepter l'embauche de M. François Forand et ce, à compter du 20 mai 2015, à titre d'ouvrier temporaire saisonnier – Service des Travaux publics, à raison de 40 heures/semaine, pour une période de six (6) mois, salaire établi selon le contrat de travail signé entre les parties.

2015-06-93

EMBAUCHE – SUPPORT TEMPORAIRE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Éric Chagnon,
APPUYÉ par M. le conseiller Pierre Martin,
ET RÉSOLU d'accepter l'embauche de M. André Jean et ce, à compter du 3 juin 2015, à titre de soutien temporaire à la direction – Service des Travaux publics, à raison d'une moyenne de 10 heures/semaine pour une période de douze (12) semaines, salaire établi selon le contrat de travail signé entre les parties.

2015-06-94

SUSPENSION SANS TRAITEMENT D'UN EMPLOYÉ MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Shefford a dû intervenir à plusieurs reprises afin d'aviser formellement un employé de la Municipalité pour divers motifs qui lui ont été adressés par écrit;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a constaté récemment d'autres manquements de la part de cet employé, de telle sorte qu'il y a lieu de le sanctionner;

CONSIDÉRANT QUE les motifs reliés à cette décision du conseil lui ont été transmis par écrit en date du 2 juin 2015 et que le conseil ratifie les termes de cet avis;

À CES CAUSES,

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Michael Vautour,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU :

Que ce conseil suspend sans traitement, pour une période de trois (3) jours, le directeur et inspecteur en bâtiments de son service d'urbanisme et de l'environnement, M. Éric Salois, pour les motifs exprimés à la lettre qui lui a été remise en date du 2 juin 2015.

Que cette suspension est effective du 3 au 5 juin 2015 inclusivement.

AUTRES SUJETS

- SUIVIS DE DOSSIER CONCERNANT AUTRE SUJETS
- SUJETS PARTICULIERS :

PÉRIODE DE QUESTIONS

- M. Bernard Tremblay – Projet commercial Route 112
Règlement sur l'abattage d'arbre - Agrile
du frêne
- Benoit Vigneault – Référendum - Village de Warden
- Guy Marleau – Journée verte - Orthographe dépliant et site
internet
Journée verte - Choix des arbres et arbustes
Agrile du frêne
- Françoise Gariépy – Poussière
Revenus de taxes
- Sylvain Audet – Limite de vitesse sur le réseau
Pétition rue des Cigognes - Commentaires à la
réponse
- Maurice Sauvé – Liste des comptes payables
Saisonnier temporaire
Projet école
Sondage Coop Santé
Contrat, garantie, avenant - Garage municipal
- André Laperrière – Indicateurs de gestion
Coop Santé
Fiscalité municipale
Débat - Démocratie
- Alain Bellegarde – Vérification d'un nom

2015-06-95

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
APPUYÉ par Mme la conseillère Johanne Boisvert,
ET RÉSOLU que le conseil municipal adopte le présent procès-verbal
séance tenante.

2015-06-96

CLÔTURE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION de M. le conseiller Éric Chagnon,
APPUYÉE par M. le conseiller Jérôme Ostiguy,
IL EST RÉSOLU unanimement par les membres présents de lever la
présente séance à 20h55.

Directrice générale
et secrétaire-trésorière,

Maire,

Mme Sylvie Gougeon, gma

M. André Pontbriand